

*Affaire suivie par : Valérie HERVE*

*Tél : 02.9916.30.58*

*Mail : valerie.herve@ville-dinard.fr*

*Référence : PVC/EF/LH/VH/2023/N° 039*

*Objet : Salon des Artistes Professionnels et Amateurs*

Le 20 février 2023

Madame, Monsieur,

Pour la vingt troisième année, le **Salon des artistes, Professionnels & Amateurs de Dinard – Côte d’Emeraude, à destination des peintres, sculpteurs, modélistes et photographes** est organisé par la commune de **DINARD** du **20 au 27 Octobre 2023 inclus** au **Palais des Arts et du Festival, 2 boulevard Wilson**.

L’exposition sera ouverte gratuitement tous les jours, de 11 h 00 à 19 h 00.

Le vernissage se déroulera le **Vendredi 20 Octobre 2023 à 18H00**.

Une permanence obligatoire (**4 demi-journées en dehors du samedi et dimanche**) devra être assurée par chaque exposant durant le salon.

Les œuvres pourront être mises en place à **partir du mercredi 18 octobre de 14H à 17H30 et le jeudi 19 octobre de 9H à 12H et de 14H à 17H30**. Elles devront être retirées après la fermeture du salon ou le Samedi 28 octobre de 9H à 12H.

Vous voudrez bien nous faire parvenir **pour le Vendredi 7 avril, dernier délai**, le bulletin de préinscription complété accompagné **du coupon signé de prise de connaissance du règlement intérieur** du salon ainsi qu’une présentation de vos œuvres sous forme de **clichés photographiques (format A5 maximum)**, **2 ou 3 parmi les œuvres qui seront exposées lors de ce salon** avec vos noms et prénoms au dos. La commune se réserve le droit de demander à l’artiste d’enlever une œuvre qui ne correspondrait pas au style des visuels présentés à la sélection, le cas échéant d’exclure l’artiste.

L’exposition est soumise à un droit d’inscription d’un montant de 60 € pour les résidents de Dinard sur présentation d’un justificatif de domicile et de 96 € pour les autres exposants (non remboursable en cas de désistement).

Le recouvrement des droits d’inscription sera effectué par le Trésor Public qui enverra aux sélectionnés un titre de paiement, dès que l’artiste aura signé et retourné son engagement. **Aussi, vous ne devez pas envoyer de règlement avec votre bulletin de pré- inscription.**

.../...

Un comité de sélection se réunira mi-avril afin d'établir la liste des exposants. **Attention, seuls les bulletins d'inscription complets avec le coupon de prise de connaissance du règlement intérieur du salon seront présentés à cette sélection.** Vous serez alors destinataire d'un courrier vous informant du choix de ce comité, des modalités de retour des clichés et d'un coupon d'engagement à retourner.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes cordiales salutations.

Pour Le Maire et par Délégation,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint



**Vincent REMY**